



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 06 décembre 2023

EXTRAIT D’AFFICHAGE D’UNE DECISION TACITE D’UN PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 23 00040** du *18/11/2023*.
Un permis de construire déposé le 19/07/2023 par

Domicilié (e) Monsieur LAXENAIRE Pierre-Yves
77bis Rue Jean Jaurés
94190 Villeneuve-Saint-Georges

En vue de la réalisation : Construction d'une maison individuelle, aménagements
extérieurs, réalisation d'une rampe d'accès véhicules et d'une terrasse de stationnement.
Création d'une clôture, d'un portail et d'un portillon sur rue.

Sur un terrain sis 75 RUE JEAN JAURES
Cadastré AI413, AI514

A FAIT L’OBJET D’UNE DECISION TACITE D’AUTORISATION LE 29/05/2023

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d’ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 5 DEC. 2023



Monsieur le Maire,
Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la 3^{ème} adjointe en charge du logement
et de l'urbanisme.
Kati Cabillic
Kati CABILLIC
Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appareteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'une décision tacite de non opposition à un permis de
construire concernant le dossier n° **PC 94078 23 00040** déposé le 19/07/2023 a été affichée
en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appareteur,